

Bosch Car Service 2020 Conditions de l'Action pour la Belgique & le Luxembourg

« Réservez votre rendez-vous en ligne via le site www.boschcarservice.be / lu et tentez de gagner un prix Bosch. »

1. Généralités
2. Participation
3. Les prix
4. Les gagnants
5. Données à caractère personnel
6. Responsabilité
7. Dispositions finales

Les présentes conditions (ci-après : « Conditions de l'Action ») s'appliquent à l'action proposée par Robert Bosch S.A. (rue Henri-Joseph Genesse 1, 1070 Anderlecht), Division Automotive Aftermarket (ci-après : « Bosch Car Service ») : « Réservez votre rendez-vous en ligne via le site www.boschcarservice.be / lu / www.bcswinactie.be et tentez de gagner un prix Bosch. » (ci-après : « Action »).

1. Généralités

- 1.1. Cette Action se déroule du 01/02/2020 au 31/12/2020. Les inscriptions en vue de la participation sont ouvertes à partir du 01/02/2020 (0 h 00) jusqu'au 31/12/2020 inclus (23 h 59).
- 1.2. L'Action est organisée par Bosch Car Service.
- 1.3. Il ne sera demandé aux participants aucuns frais (en ce compris les frais de communication) liés à l'Action.
- 1.4. Pour toutes questions ou plaintes et/ou pour tous commentaires relatifs à cette Action, vous pouvez envoyer un e-mail à info@boschcarservice.be / lu .
- 1.5. En prenant part au concours, le participant déclare accepter les présentes Conditions de l'Action, ainsi que toutes les autres conditions qui seront d'application dans le cadre de l'Action.
- 1.6. L'identité du participant est déterminée sur la base des données que celui-ci a communiquées en ligne. Les organisateurs ne sont pas responsables des inexactitudes ou du caractère incomplet de l'identification issue de ces données. Les résultats de ce concours seront communiqués aux gagnants par téléphone et/ou par e-mail.

- 1.7. Les présentes Conditions de l'Action seront publiées sur le site www.boschcarservice.be /lu (ci-après : « Page de l'Action »)
- 1.8. En participant à l'Action, les participants s'engagent à contribuer à la communication autour de cette Action et/ou aux activités de promotion de l'Action par Bosch Car Service. En plus, ils autorisent dès à présent l'utilisation de leurs nom, photos et/ou autres informations fournis par eux dans ce cadre. Aucune compensation financière ne sera payée pour cette collaboration ni pour l'utilisation des données et photos.

2.Participation

- 2.1 Toute personne physique qui, entre le 01/02/2020 et le 31/12/2020, prend un rendez-vous en ligne sur le site www.boschcarservice.be / lu pour une voiture enregistrée à son nom dans un centre Bosch Car Service, peut participer à l'Action.
- 2.2 Peut participer à l'Action toute personne qui est en possession d'un permis de conduire valable au moment de la remise des prix.
- 2.3 Sont exclus de l'Action : les collaborateurs de Bosch Car Service et les membres de leur famille, les garages Bosch Car Service participants, les collaborateurs de Robert Bosch NV/SA, ainsi que toute personne qui, de quelque manière que ce soit, est directement ou indirectement impliquée dans l'organisation de l'Action.
- 2.4 Pour prendre part à l'Action, le participant doit s'inscrire à l'aide d'un formulaire web et compléter correctement les informations demandées (code du rendez-vous, nom, adresse e-mail, numéro de téléphone) sur la Page de l'Action.
- 2.5 Une seule participation est possible par participant et par plaque d'immatriculation. Dans le cas où un participant s'inscrit plusieurs fois ou enregistre plusieurs plaques d'immatriculation, seule la première inscription sera valable.
- 2.6 Seuls les formulaires web de l'Action correctement complétés et reçus au plus tard le 31/12/2020 à 23 h 59 via la Page de l'Action, seront pris en considération dans le cadre de cette Action et seront susceptibles de recevoir un prix.
- 2.7 En s'inscrivant, les participants acceptent que s'ils gagnent, leurs photos et leurs informations puissent être utilisées en ligne et dans les médias imprimés, ainsi que dans les médias propres à Bosch Car Service.
- 2.8 Aucune correspondance ne sera échangée concernant les résultats de l'Action. Si pour quelque raison que ce soit un litige devait survenir entre un participant et Bosch Car Service, la décision de Bosch Car Service sera contraignante.

3.Les prix

- 3.1 Les prix peuvent être des appareils ménagers ou des outils et machines de bricolage. Le gagnant du prix le recevra dans le garage Bosch Car Service dans lequel le rendez-vous a été pris.
- 3.2 La cagnotte totale se compose de 275 prix, répartis en lots mensuels de 25 prix.
- 3.3 Le prix est remis par le garage Bosch Car Service dans lequel le gagnant a fait réaliser le service.
- 3.4 Le prix est attribué après que le rendez-vous ait eu lieu et donc après que le service ait été effectué au véhicule du gagnant par le garage Bosch Car Service.
- 3.5 En cas de refus du prix ou si les conditions d'attribution ne sont pas remplies, le prix ne sera pas attribué. Dans ce cas, Bosch a le droit de désigner un autre gagnant.

4.Les gagnants

- 4.1 La désignation des gagnants se fait sur la base d'une question subsidiaire. La question subsidiaire sera formulée comme une question à laquelle les participants devront répondre par « oui » ou par « non ». Seules les inscriptions valides seront prises en compte lors de l'évaluation des réponses correctes à la question subsidiaire.
- 4.2 La désignation des 25 gagnants se fait par une partie tierce indépendante au moyen des codes de rendez-vous. Cette opération sera répétée chaque mois.
- 4.3 Le tirage au sort des gagnants se déroulera à 11 reprises. À chaque tirage, 25 gagnants seront désignés pour le mois qui précède.
- 4.4 Après la désignation des gagnants, les garages Bosch Car Service où les rendez-vous gagnants se seront réalisés seront contactés et on vérifiera si les gagnants (sur la base du code de rendez-vous) se seront effectivement rendus au rendez-vous et y auront par conséquent fait exécuter le service à leur véhicule et à quelle date. S'il apparaît que les gagnants n'ont pas effectué de service pendant la période couverte par l'Action, un nouveau gagnant sera immédiatement tiré au sort.
- 4.5 Les gagnants seront annoncés au plus tard dans les quatre semaines suivant le tirage au sort. La remise du prix se fera en concertation avec le gagnant, le garage Bosch Car Service où l'entretien aura été réalisé et Bosch Car Service.
- 4.6 Les gagnants seront personnellement contactés dans les quatre semaines suivant le tirage au sort par Bosch Car Service ou par l'un des partenaires organisateurs de l'Action. Si un gagnant ne semble pas remplir les conditions applicables ou s'il ne se manifeste pas dans les 30 jours (ou après un maximum de trois notifications répétées par e-mail et/ou par téléphone), son droit à prétendre au prix expire automatiquement.

5. Données à caractère personnel

- 5.1 En s'inscrivant à l'Action, les participants fournissent des données à caractère personnel qui sont enregistrées dans un fichier de Bosch Car Service et auprès du partenaire co-organisateur de l'Action. Bosch Car Service et le partenaire co-organisateur collectent uniquement les données à caractère personnel nécessaires à la participation à l'Action.
Ils ne transmettront pas ces données à des tiers sans le consentement préalable des personnes concernées. Le traitement des données à caractère personnel par Bosch Car Service se fera de manière confidentielle et conformément à la Loi sur la protection de la vie privée en ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel. Les données sont utilisées dans le cadre du présent concours.
- 5.2 Le participant est personnellement responsable de l'exactitude et du caractère complet des données (personnelles) demandées.
- 5.3 Tout participant a le droit de consulter gratuitement les données le concernant. Si vous souhaitez savoir comment les données à caractère personnel vous concernant sont traitées ou si vous voulez les améliorer, les compléter, les supprimer ou vous opposer à leur utilisation, vous pouvez envoyer un e-mail à : info@boschcarservice.be.

6. Responsabilité

- 6.1 La participation se fait aux risques du participant et en son nom. Le participant est personnellement responsable de déclarer des données exactes. Bosch Car Service, les garages Bosch Car Service participants et/ou les préposés engagés par eux et/ou les tiers ne sont pas responsables des dommages, quels qu'ils soient, résultant de ou associés à la présente Action, ou résultant des prix à remettre par Bosch Car Service sauf en cas de faute intentionnelle.
- 6.2 Bosch Car Service, les garages Bosch Car Service participants et/ou les préposés engagés par eux et/ou les tiers ne sont pas responsables des dommages, quels qu'ils soient, des désagréments, accidents ou tous autres incidents engendrés lors de l'utilisation ou suite à l'utilisation par le gagnant du prix qui lui a été attribué.
- 6.3 Bosch Car Service décline toute responsabilité dans le cas où un participant est dans l'impossibilité de participer en raison d'un problème lié à une panne de réseau, d'ordinateur, de matériel et/ou de logiciel, quelle qu'en soit la cause.
- 6.4 L'organisateur se réserve le droit de suspendre ou d'abroger à tout moment le concours dans chacune des juridictions séparées lorsqu'il y est contraint pour des raisons légales ou pour des raisons d'autorégulation forcée, sans être redevable d'aucune compensation ou indemnisation à l'égard des participants.

7.Dispositions finales

Réserve

- 7.1 Bosch Car Service se réserve le droit, à tout moment, sans fournir de raison, de mettre fin à l'Action de manière unilatérale ou d'en modifier les conditions pour autant que les changements des conditions ne se fassent pas au détriment des participants.
- 7.2 Bosch Car Service se réserve le droit de disqualifier un participant et/ou d'exclure la participation de toute personne agissant en violation des conditions de l'Action ou s'il existe, dans le chef de Bosch Car Service, des soupçons raisonnables de tels agissements. Il en va de même lorsque le participant fournit des données incomplètes, inexactes ou trompeuses ou des informations violant la loi, ou si le participant agit de manière illégale envers Bosch Car Service ou envers des tiers. En outre, Bosch Car Service se réserve le droit d'agir en justice contre toute personne qui commettrait ou tenterait de commettre une fraude ou un abus.
- 7.3 Si une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions de l'Action sont nulles ou déclarées nulles, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions. En outre, Bosch Car Service adoptera une disposition de remplacement qui se rapprochera dans toute la mesure du possible de la finalité et de la portée de la disposition nulle ou déclarée nulle et qui ne soit pas elle-même nulle ou susceptible d'être déclarée nulle.
- 7.4 Si les présentes Conditions de l'Action ne prévoient pas certaines situations et/ou si d'éventuelles difficultés d'interprétation ou d'application devaient surgir, Bosch Car Service se réserve le droit de régler ces situations en toute justice et en toute équité, de manière indépendante et sans possibilité de recours.
- 7.5 Les participants ne peuvent tirer aucun droit des erreurs de rédaction, d'impression ou de toute autre nature.

Droit applicable

- 7.6 Tout litige avec les participants sera régi par le droit belge. Si les parties concernées ne parviennent pas à une solution à l'amiable, le litige sera soumis aux tribunaux de Bruxelles.